

41^{ème} Réunion Pré-Consultative des OSCs du GIMAC

sur l'intégration du Genre dans l'Union Africaine et les États membres

NOTE CONCEPTUELLE



41ème Réunion Pré-Consultative des OSCs du GIMAC sur l'intégration du Genre dans l'Union Africaine et les États membres

THÈME DE L'ANNÉE DE L'UNION AFRICAINE :

Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par les réparations

THÈME DU RÉSEAU GIMAC :

Faire progresser l'agenda de la justice et des réparations en faveur des femmes et des filles africaines



Vendredi 7 - Samedi 8
Février 2025



**Haile Grand Hotel Addis-
Abeba, Éthiopie**
(Hybride)



INSCRIVEZ-VOUS

Calendrier des réunions

JEUDI 6 FÉVRIER 2025

Formation de plaidoyer des jeunes femmes du GIMAC

VENDREDI 7 – SAMEDI 8 FÉVRIER 2025

41ème Réunion Pré-sommet des OSCs du GIMAC

DIMANCHE 9 FÉVRIER 2025

- Développer une paix inclusive au Soudan grâce au leadership des femmes - rencontre avec des femmes soudanaises militantes pour la paix et des expertes du programme FPS (Femmes, Paix et Sécurité)
- Réunion du Comité de pilotage et des partenaires du GIMAC

LUNDI 10 – MARDI 11 FÉVRIER 2025

Réunions pré-sommet sur le genre

MERCREDI 12 – JEUDI 13 FÉVRIER 2025

Conseil exécutif

VENDREDI 14 FÉVRIER 2024

- Petit-déjeuner de haut niveau sur l'autonomisation des femmes dans l'agriculture "EWA"
 - Un déjeuner de travail avec le Réseau des Femmes Leaders Africaines (AWLN)
 - Dîner du Réseau des Femmes Leaders Africaines
-

SAMEDI 15 – DIMANCHE 16 FÉVRIER 2025

38ème Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine

I. Introduction



Le réseau GIMAC (Campagne le Genre est mon Agenda) est une plateforme clé pour la promotion des droits des femmes et des filles en Afrique. Dans le cadre de ses efforts de plaidoyer continu, le GIMAC organise des réunions consultatives en marge du Sommet de l'Union Africaine (UA). Ces réunions rassemblent des organisations de la société civile (OSC) et des organisations de défense des droits des femmes (ODF) pour engager le dialogue avec les États membres de l'UA sur des questions cruciales liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes.

La 41ème Réunion Consultative Pré-sommet, prévue à Addis-Abéba, en Éthiopie, du 6 au 9 février 2025, s'alignera sur le thème de l'UA pour l'année 2025 : « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine grâce aux réparations ». Cette réunion offrira une précieuse opportunité de plaider en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle pour l'Égalité de Genre en Afrique (DSEGA) et autres instruments internationaux pertinents.

Les domaines thématiques clés qui seront abordés sont : la gouvernance, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la santé, l'éducation, l'agriculture, le changement climatique, l'autonomisation économique et les questions émergentes.

Les initiatives phares de l'Union africaine, telles que 1Million Next, l'Initiative pour l'inclusion économique et financière des femmes et des jeunes (WYFEI) 2030 et la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (AUC EVAWG), seront notamment mises en avant pour leur rôle essentiel dans la promotion de la justice et des réparations pour les femmes et les filles africaines. Ces initiatives s'attaquent aux injustices systémiques telles que l'exclusion économique, l'accès limité à l'éducation et les violences basées sur le genre, tout en dotant les femmes et les filles africaines des outils nécessaires pour devenir des actrices du changement.

Les discussions d'Accra s'inscrivent dans le prolongement des efforts déployés par divers organismes de défense des droits de l'homme, tels que le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui, lors de sa 54ème session en 2023, a souligné l'importance de lutter contre les inégalités raciales et de favoriser l'autonomisation économique des personnes d'ascendance africaine. Le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine a mis en évidence le racisme systémique et la discrimination raciale qui perpétuent la pauvreté, les inégalités économiques et les violations des droits humains inaliénables.

La conférence d'Accra répondait à la décision de l'Union Africaine [AU/Dec.847 (XXXVI)], qui appelait à une approche unifiée pour promouvoir la justice et les réparations pour les Africains. Les discussions ont mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux impacts durables des injustices historiques, y compris leurs effets sur l'égalité des sexes. La Déclaration d'Accra sur les réparations souligne l'importance de l'action collective, du plaidoyer et des cadres stratégiques pour garantir une justice réparatrice.

La Politique de Justice Transitionnelle de l'UA (2019) fournit également un cadre pour remédier aux injustices historiques et promouvoir la réconciliation. Les mécanismes de justice transitionnelle, tels que les initiatives de recherche de la vérité, les réformes institutionnelles et les réparations, sont essentiels pour reconnaître les torts passés, promouvoir la guérison et assurer un développement durable. Ces processus doivent intégrer une perspective sensible au genre pour remédier aux préjudices spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles d'origine africaine, notamment la violence sexuelle et sexiste et la privation de droits économiques.

Pour tirer parti de ces engagements, nous nous appuyerons sur les initiatives de l'UA, en particulier WYFEI, avec qui met l'accent sur la macroéconomie, et 1 Million Next , qui accorde la priorité au renforcement des capacités et aux opportunités de réseautage, le document de Position commune africaine (PAC) de Beijing+30 et la Convention EVAWG, axée sur le plaidoyer en faveur des engagements liés à l'autonomisation économique, à l'éducation et au renforcement des capacités, à l'élimination de la violence faites aux femmes et aux filles, et à la participation politique et au leadership—qui s'alignent directement sur l'agenda des réparations. Ces initiatives mettent l'accent sur l'autonomisation économique, le leadership des jeunes et l'éradication de la violence basée sur le genre, contribuant ainsi à des voies durables vers la justice et le développement.

Alors que le thème de l'année de l'UA sur les réparations converge avec le processus d'examen de la CSW69, il existe une opportunité cruciale d'intégrer le plaidoyer pour la justice réparatrice et l'égalité des sexes sur une plateforme mondiale. Cette synergie souligne l'urgence de remédier aux injustices historiques tout en faisant progresser les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, contribuant ainsi à la réalisation de la vision de Beijing+30 et des objectifs de l'Agenda 2063.

II. Informations générales

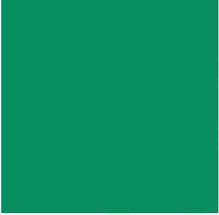


La quête mondiale de réparations pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine demeure un aspect essentiel de la lutte contre les injustices historiques et de la promotion des droits humains. La Conférence d'Accra sur les réparations, qui s'est tenue en novembre 2023, a marqué une étape importante dans cet effort, en réunissant des dirigeants, des universitaires et des activistes du monde entier. Les efforts de l'UA s'appuient sur des initiatives et des efforts antérieurs tels que la [Proclamation d'Abuja de 1993](#), la [Déclaration et le Programme d'action de Durban de 2001](#) et la [Politique de Justice transitionnelle de l'UA \(2019\)](#) qui traitent également de la nécessité des réparations et de la guérison. Ces initiatives visent à faire face aux conséquences profondes de l'esclavage, du colonialisme, de l'apartheid et de la discrimination systémique, qui continuent d'avoir un impact sur les réalités sociales, économiques et politiques des Africains d'aujourd'hui.

Outre ces efforts, les Nations Unies ont proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui s'étend de 2015 à 2024, en mettant l'accent sur la reconnaissance, la justice et le développement. L'adoption de la deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2025-2034) le [17 décembre 2024](#) vise à tirer parti des progrès de la première décennie et à faire avancer les droits humains des personnes d'ascendance africaine à l'échelle mondiale. Les principales initiatives comprennent la reconnaissance des contributions, l'administration d'une justice réparatrice, la promotion du développement durable, l'adoption d'une déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme, la poursuite des efforts de lutte contre la discrimination, la lutte contre les inégalités structurelles par l'intermédiaire de l'Instance Permanente pour les personnes d'ascendance africaine, la promotion du patrimoine culturel, le soutien à l'éducation antiraciste, l'équipement des personnes en outils leur permettant de revendiquer leurs droits, la lutte contre les injustices environnementales et l'accent mis sur le leadership et le mentorat des jeunes.

Pour tous les Africains et les personnes d'ascendance africaine, la justice réparatrice est une priorité pour les siècles d'esclavage, de traite, de colonisation et de ségrégation. Des millions de personnes ont été séparées de force de leur famille, de leur communauté et de leur culture, et ont subi des violences physiques, sexuelles et psychologiques. Ce traumatisme a eu un impact intergénérationnel dévastateur, laissant des cicatrices sur les individus, les familles et des sociétés entières.

III. Justification pour action



La Proclamation d'Accra sur les réparations réaffirme que les réparations ne se résument pas seulement à une compensation financière, mais aussi à la reconnaissance des torts passés, à la promotion de la guérison et à la création de voies durables vers l'autonomisation et le développement. Les réparations sont une question de responsabilité historique et une composante essentielle de la défense des droits de l'homme aujourd'hui. Elles représentent une étape vers la lutte contre les inégalités systémiques qui marginalisent les Africains et les personnes d'origine africaine depuis des siècles.

En encourageant un mouvement mondial en faveur de la justice réparatrice, l'Union Africaine et les individus du monde entier visent à :

- ✓ **Remédier aux injustices historiques** : Réparer les préjudices infligés par la traite transatlantique des esclaves, le colonialisme et l'apartheid, qui ont entraîné des inégalités profondément ancrées, des disparités économiques et l'exclusion sociale.
- ✓ **Remédier aux injustices historiques** : Réparer les préjudices infligés par la traite transatlantique des esclaves, le colonialisme et l'apartheid, qui ont entraîné des inégalités profondément ancrées, des disparités économiques et l'exclusion sociale.
- ✓ **Améliorer la cohésion sociale et la réconciliation** : les réparations offrent une opportunité de réconciliation en reconnaissant les souffrances causées par les injustices historiques, en promouvant le dialogue et en favorisant la compréhension entre diverses communautés.
- ✓ **Respecter les droits de l'homme** : la justice réparatrice s'aligne sur les principes des droits de l'homme, de la dignité et de l'égalité. Elle souligne la responsabilité des nations et des institutions de réparer les torts du passé et de veiller à ce que les droits de tous les individus soient respectés et protégés.

Les femmes et les filles d'origine africaine, tant sur le continent que dans la diaspora, ont été touchées de manière disproportionnée par les séquelles de l'esclavage, du colonialisme et de la discrimination systémique. L'impact de ces injustices a été aggravé par la violence basée sur le genre, la privation de droits économiques et l'accès limité aux ressources et aux opportunités.

Les mesures de réparation, telles que les compensations financières, les opportunités d'éducation et l'accès aux soins de santé, peuvent avoir un impact significatif sur la vie des femmes et des filles qui continuent d'être désavantagées sur le plan socio-économique. L'autonomisation économique des femmes aura un effet multiplicateur, bénéfique pour les familles et les communautés. En s'appuyant sur les initiatives de l'UA telles que WYFEI, 1 Million Next et AUC EVAWG, cette réunion plaidera en faveur de mesures de réparation qui incluent des opportunités d'éducation, l'accès aux soins de santé et le développement du leadership pour les femmes et les filles africaines.

Le mouvement en faveur des réparations doit offrir l'occasion de promouvoir le leadership des femmes dans les processus de plaidoyer et de prise de décision. L'inclusion des femmes à des postes de direction au sein du dialogue sur les réparations, garantit que leurs voix et leurs expériences façonnent les stratégies et les cadres de la justice réparatrice. Reconnaître les formes d'oppression intersectionnelle auxquelles sont confrontées les femmes et les filles d'origine africaine est crucial pour un plaidoyer efficace en faveur des droits humains. Les réparations qui tiennent compte à la fois des injustices raciales et de genre favorisent une approche plus holistique de la justice.

La justice transitionnelle, telle que décrite dans la politique de justice transitionnelle de l'UA, complète les réparations en s'attaquant aux inégalités systémiques et en favorisant la réconciliation. Des mécanismes tels que les commissions de vérité, les réparations symboliques et les réformes institutionnelles sont essentiels pour rétablir la confiance, reconnaître les préjudices et garantir la responsabilité. L'intégration de la justice transitionnelle dans les cadres de réparation garantira que les voix des femmes et des filles, qui ont subi de plein fouet les injustices historiques, sont amplifiées et leurs besoins spécifiques sont pris en compte.

III. Objectifs



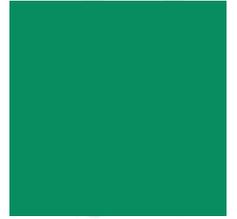
L'objectif général de la réunion consultative est de fournir une plateforme à la société civile pour élaborer des stratégies et garantir que l'ensemble du processus de réparation soit sensible au genre et que les plans de réparation abordent les inégalités entre les sexes et contribuent à la justice pour tous.

Le pré-sommet cherchera à atteindre les objectifs suivants, conformément à [la Proclamation d'Abuja de 1993](#), à [la Déclaration et au Programme d'action de Durban de 2001](#) et à la [Proclamation d'Accra sur les réparations](#), ainsi qu'à d'autres initiatives africaines sur les réparations.

- 1** Plaider en faveur d'une stratégie globale unifiée de l'UA qui garantisse la prise en compte des questions de genre en intégrant les dimensions juridiques, politiques, économiques, culturelles et de genre dans le mouvement de réparation. Cette stratégie devrait s'inspirer des principes de la Proclamation d'Abuja, de la Déclaration de Durban et d'autres initiatives africaines pour favoriser une approche holistique et intersectionnelle des réparations.
- 2** Identifier et entretenir des partenariats clés pour renforcer la coopération entre les organisations de femmes, les organisations internationales et les groupes de la société civile. Cette collaboration devrait viser à promouvoir une approche inclusive et cohérente du programme mondial de réparation. Souligner l'importance des alliances intersectorielles et du partage des ressources et de l'expertise pour renforcer l'impact des initiatives en faveur de l'égalité des sexes au sein du mouvement de réparation.
- 3** Faire campagne pour la création d'un fonds mondial de réparations dédié à l'égalité des sexes. Développer des mécanismes transparents et responsables pour sa gouvernance et son utilisation, en garantissant la participation active de la diaspora africaine, des femmes et des filles et des communautés affectées. Ce fonds devrait donner la priorité aux projets qui répondent aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles, notamment l'autonomisation économique, l'éducation et les soins de santé.

- 4 Créer et soutenir des campagnes médiatiques, des initiatives culturelles et des plateformes éducatives visant à sensibiliser le monde entier au mouvement en faveur des réparations. Ces initiatives devraient mettre en lumière l'intersection entre la justice raciale et la justice de genre, en s'appuyant sur l'héritage des proclamations africaines pour susciter un large soutien en faveur des réparations, en particulier pour les femmes et les communautés marginalisées.
- 5 Promouvoir l'intégration des principes de justice transitionnelle tels que la recherche de la vérité, la réforme institutionnelle et la réconciliation dans le programme de réparation, en garantissant des approches sensibles au genre qui tiennent compte des préjudices particuliers subis par les femmes et les filles.

V. Sujets proposés



Akina Mama wa Afrika (AMWA), Women in Law and Development in Africa (WILDAF), African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS) et Women's International Peace Centre (The Peace Centre), les co-responsables du GIMAC pour 2025, développeront et partageront des sujets de discussion clés avec tous les partenaires et membres du réseau GIMAC alignés sur les objectifs de l'initiative GIMAC pour 2025 conformément à la [note conceptuelle et à la feuille de route de l'UA pour 2025](#). Ce document décrit le cadre de mise en œuvre du thème et est accessible ici :

https://drive.google.com/file/d/1HOX3nov07O54IWF_pUSrL8YcZ1P7ZBtE/view?usp=drive_link

VI. Activités proposées

- ✓ Une session de formation complète visant à donner aux jeunes femmes les compétences et les connaissances nécessaires pour un plaidoyer efficace.
- ✓ Une réunion en ligne d'une journée pour discuter des questions clés, partager des idées et se préparer au sommet principal de 2 jours.
- ✓ Une réunion pré-sommet des OSCs de 2 jours pour faire avancer un programme mondial de réparations tenant compte des questions de genre grâce à une feuille de route claire, une collaboration renforcée entre les partenaires internationaux et régionaux, une sensibilisation accrue du public et des ressources mobilisées pour des réparations équitables.
- ✓ Une séance de simulation de procès qui examine la justice réparatrice à travers les expériences des femmes et des filles, soulignant les défis et les solutions uniques pour les femmes et les filles d'origine africaine.

VII. Résultats attendus

- ✓ Une feuille de route claire et réalisable pour faire avancer le programme mondial de réparations qui intègre les perspectives de genre
- ✓ Renforcement de la collaboration et de l'alignement entre les partenaires internationaux et régionaux, y compris les organisations de femmes.
- ✓ Sensibilisation accrue du public et plaidoyer sur le mouvement de réparation et son intersection avec les droits des femmes.
- ✓ Ressources mobilisées et soutien financier pour les initiatives de réparation, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes.

VIII. Public cible

1 Acteurs de l'Union Africaine

- ✓ Des représentants de la Commission de l'Union Africaine (CUA), notamment de la Direction Femmes, du Genre et Jeunesse (WGYD) et des commissaires de la CUA de divers départements, notamment ceux de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable (ARBE), du développement économique, du commerce, de l'industrie, des mines (ETIM), de l'éducation, des sciences, de la technologie et de l'innovation (ESTI), des infrastructures et de l'énergie, des affaires politiques, de la paix et de la sécurité (PAPS), de la santé, des affaires humanitaires et du développement social (HHS),
- ✓ Envoyés spéciaux de la CUA, notamment l'Envoyée Spéciale du Président de la CUA pour les femmes, la paix et la sécurité et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour la jeunesse
- ✓ Représentants des États membres de l'UA, notamment les ministres du Genre, de la Justice et des Finances.

- ✓ Des représentants des États membres de l'ONU, en particulier ceux qui défendent la justice réparatrice, comme la Barbade, le Canada, l'Australie et le Japon.
- ✓ Représentants du Conseil économique, social et culturel de l'UA (ECOSOCC).
- ✓ La Direction des citoyens et de la Diaspora (CIDO)

2 Organisations de la Société Civile (OSC)

- ✓ Membres du réseau GIMAC et des organisations de défense des droits des femmes (ODF).
- ✓ Groupes de Plaidoyer axés sur les réparations, l'égalité des sexes et la justice sociale.
- ✓ Organisations soutenant la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'Égalité de Genre en Afrique (SDGEA).

3 Partenaires de développement et Organisations internationales

- ✓ Les agences des Nations Unies telles que ONU Femmes, le PNUD et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le FNUAP, le PNUD, l'ONUSIDA, le HCDH,
- ✓ Les ONG internationales, dont Plan AULO, Action Aid, Oxfam, Christian Aid et World Vision
- ✓ Partenaires de développement tels que GIZ et d'autres donateurs bilatéraux ou multilatéraux.
- ✓ Les organisations régionales telles que l'IGAD, la CEDEAO, la SADC et le COMESA.

4 Réseaux de plaidoyer africains et mondiaux

- ✓ Représentantes du Réseau des femmes leaders africaines (AWLN) et de sa diaspora
- ✓ Les réseaux de la diaspora comme la Coalition des Réparations Panafricaines en Europe (PARCOE) et d'autres.

- ✓ Les militants et les organisations qui militent en faveur de la justice transitionnelle et des droits de l'homme, comme "African Renaissance"

5 Universités et institutions de recherche

- ✓ Les universitaires et chercheurs qui se concentrent sur les études de genre, la justice réparatrice et la justice transitionnelle, comme l'APHRC
- ✓ Universités et groupes de réflexion dotés d'une expertise en histoire, droit et cadres politiques africains.

6 Jeunes femmes leaders et groupes de plaidoyer des jeunes

- ✓ Représentantes du Réseau des Jeunes Femmes du GIMAC.
- ✓ Des groupes de plaidoyer tels que les "African Youth Charter Hustlers" et les défenseurs de "WYFEI 2030".
- ✓ De jeunes femmes leaders engagées dans le dialogue politique et l'activisme en matière de réparations.

7 Représentants du secteur privé

- ✓ Dirigeants d'entreprises et d'initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE) soutenant l'égalité des sexes et les réparations.
- ✓ Organisations axées sur l'autonomisation économique des femmes et des filles.

8 Professionnels des médias et de la communication

- ✓ Journalistes et rédacteurs de médias africains et internationaux focalisés sur l'égalité des sexes, les réparations et la justice sociale.
- ✓ Les organisations médiatiques qui peuvent amplifier les discussions et les résultats.

9 Organisations locales et communautaires

- ✓ Représentantes des groupes locaux de femmes, en particulier celles qui luttent contre la violence sexiste, la privation économique et l'accès à la justice.
- ✓ Les dirigeants communautaires des zones touchées, en particulier ceux qui travaillent sur la résilience climatique et l'autonomisation des femmes.

10 Principaux décideurs et responsables politiques

- ✓ Experts politiques impliqués dans la rédaction et la mise en œuvre de la politique de justice transitionnelle et des cadres de réparation de l'UA.
- ✓ Les législateurs des États membres de l'UA se concentrant sur l'égalité des sexes et les politiques de justice réparatrice.

11 Donateurs et organisations philanthropiques

- ✓ Représentants de fondations soutenant les droits des femmes, la consolidation de la paix et l'autonomisation économique telles que la Fondation Packard
- ✓ Partenaires financiers désireux de financer des initiatives de réparation et d'égalité des sexes.

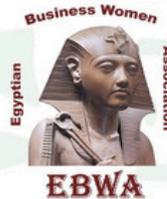
12 Influenceurs et leaders d'opinion

- ✓ Personnalités influentes du monde des arts, de la culture et des médias sociaux qui peuvent sensibiliser aux réparations et aux questions de genre.
- ✓ Ambassadrices et championnes du leadership féminin et de l'égalité des sexes en Afrique.

#41GIMAC



ORGANISATEURS:



PARTENAIRES:

